

Bonjour à tous,

Voici ci-dessous la réponse du chef de cabinet du préfet Moutouh qui nous autorise dans les mêmes conditions que lors des derniers confinements à ce que nos adhérents se rendent dans leurs truffières.

Chaque adhérent doit se munir de sa carte 2021 ou attestation de cotisation à jour ainsi que de son attestation en cochant la case déplacement professionnel.

Merci de diffuser à vos adhérents respectifs.

Cordialement.

Hervé JARDIN.

Président du Syndicat Truffe Noire.

----- Mail transféré -----

De: "DUCROS Bertrand PREF26" <bertrand.ducros@drome.gouv.fr>

À: "hv jardin" <hv.jardin@free.fr>

Envoyé: Jeudi 8 Avril 2021 15:42:02

Objet: Re: Autorisation pendant le confinement Trufficulteurs

Bonjour,

L'autorisation qui avait cours lors du précédent confinement peut être reconduite en l'état.

Bien à vous,

